

# CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2025

01/25

*Table des matières*

<b>ETAT DE PRESENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORTS DE PRESENTATION.....</b>	<b>6</b>
1. Motion relative au Plan de sauvegarde de l'Emploi (PSE) de F2J-Japy.....	6
2. Versement d'une subvention en faveur de Mayotte .....	7
3. Mise en place du dispositif d'attribution des chèques vacances.....	7
4. Comité des œuvres sociales de la ville de Valentigney / Versement d'une subvention.....	9
5. Prestations sociales/modifications des délibérations existantes .....	9
6. Modification du tableau des emplois permanents.....	10
<b>LA SEANCE EST LEVEE A 20H00.....</b>	<b>11</b>

## ETAT DE PRESENCE

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

<p><b>Délibération n° 2025-01</b></p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 24</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 30</p>	<p><b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.</p> <p><b>Excusés :</b> MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI</p> <p><b>Absents :</b> Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <table border="0"><tr><td>Lise VURPILLOT</td><td>pouvoir à Martine MICHAUD</td></tr><tr><td>Catherine PARROT</td><td>pouvoir à Denis NEDEZ</td></tr><tr><td>Nourreddine DRAYAF</td><td>pouvoir à Philippe GAUTIER</td></tr><tr><td>Pierre MOSSINA</td><td>pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER</td></tr><tr><td>Saniye AKDEMIR</td><td>pouvoir à Jean-Louis RENGGLI</td></tr><tr><td>Omar RABEI</td><td>pouvoir à Stéphanie BOURQUIN</td></tr></table>	Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD	Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ	Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER	Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER	Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI	Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN
Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD												
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ												
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER												
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER												
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI												
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN												
<p><b>Délibération n° 2025-02</b></p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 24</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 30</p>	<p><b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.</p> <p><b>Excusés :</b> MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI</p> <p><b>Absents :</b> Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <table border="0"><tr><td>Lise VURPILLOT</td><td>pouvoir à Martine MICHAUD</td></tr><tr><td>Catherine PARROT</td><td>pouvoir à Denis NEDEZ</td></tr><tr><td>Nourreddine DRAYAF</td><td>pouvoir à Philippe GAUTIER</td></tr><tr><td>Pierre MOSSINA</td><td>pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER</td></tr><tr><td>Saniye AKDEMIR</td><td>pouvoir à Jean-Louis RENGGLI</td></tr><tr><td>Omar RABEI</td><td>pouvoir à Stéphanie BOURQUIN</td></tr></table>	Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD	Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ	Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER	Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER	Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI	Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN
Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD												
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ												
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER												
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER												
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI												
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN												

**Délibération n° 2025-03**

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Nbre de suffrages exprimés :  
30

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

**Excusés :** MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI

**Absents :** Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL

**Pouvoirs :**

Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

**Délibération n° 2025-04**

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Nbre de suffrages exprimés :  
30

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

**Excusés :** MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI

**Absents :** Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL

**Pouvoirs :**

Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

<p><b>Délibération n° 2025-05</b></p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 24</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 30</p>	<p><b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.</p> <p><b>Excusés :</b> MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI</p> <p><b>Absents :</b> Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <table border="0"> <tr> <td>Lise VURPILLOT</td> <td>pouvoir à Martine MICHAUD</td> </tr> <tr> <td>Catherine PARROT</td> <td>pouvoir à Denis NEDEZ</td> </tr> <tr> <td>Nourreddine DRAYAF</td> <td>pouvoir à Philippe GAUTIER</td> </tr> <tr> <td>Pierre MOSSINA</td> <td>pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER</td> </tr> <tr> <td>Saniye AKDEMIR</td> <td>pouvoir à Jean-Louis RENGGLI</td> </tr> <tr> <td>Omar RABEI</td> <td>pouvoir à Stéphanie BOURQUIN</td> </tr> </table>	Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD	Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ	Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER	Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER	Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI	Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN
Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD												
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ												
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER												
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER												
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI												
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN												
<p><b>Délibération n° 2025-06</b></p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 24</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 30</p>	<p><b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER.. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.</p> <p><b>Excusés :</b> MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR. Omar RABEI</p> <p><b>Absents :</b> Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <table border="0"> <tr> <td>Lise VURPILLOT</td> <td>pouvoir à Martine MICHAUD</td> </tr> <tr> <td>Catherine PARROT</td> <td>pouvoir à Denis NEDEZ</td> </tr> <tr> <td>Nourreddine DRAYAF</td> <td>pouvoir à Philippe GAUTIER</td> </tr> <tr> <td>Pierre MOSSINA</td> <td>pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER</td> </tr> <tr> <td>Saniye AKDEMIR</td> <td>pouvoir à Jean-Louis RENGGLI</td> </tr> <tr> <td>Omar RABEI</td> <td>pouvoir à Stéphanie BOURQUIN</td> </tr> </table>	Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD	Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ	Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER	Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER	Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI	Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN
Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD												
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ												
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER												
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER												
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI												
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN												

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : le 22 janvier 2025

**Secrétariat de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Roland GAMBERI ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

## **RAPPORT DE PRESENTATION INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

1. Versement d'une subvention en faveur de Mayotte
2. Mise en place du dispositif d'attribution des chèques vacances
3. Comité des œuvres sociales de la ville de Valentigney / Versement d'une subvention
4. Prestations sociales/modifications des délibérations existantes
5. Modification du tableau des emplois permanents

## **OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Exposé des rapports, le quorum est atteint, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.*

*Monsieur le Maire informe le dépôt sur table d'une motion et sollicite l'inscription de ce point à l'ordre du jour ; avis favorable du Conseil Municipal.*

## **1- MOTION RELATIVE AU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE) DE F2J- JAPY**

Les élus du Conseil Municipal de Valentigney, ayant appris le déclenchement d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) concernant F2J-Japy entendent, par la présente motion :

-Réaffirmer leur soutien et leur solidarité aux salariés de F2J-Japy. La solidarité passe aussi par l'action politique. Cet exemple pose en effet le problème de la diversification des sous-traitants, mais aussi de l'anticipation par les entreprises, de l'affectation adéquate des subventions dans le process industriel.

- Souligner que ce dossier symbole tangible de la distorsion de la concurrence, de la nécessité de redensifier le tissu industriel tant à l'échelle locale que nationale, nécessite un travail collaboratif à la fois technique et politique. Cette indispensable et nécessaire collaboration vise à finaliser des solutions pérennes tout autant que duplicables.

C'est la raison pour laquelle,

- Les élus du Conseil Municipal sont favorables à ce que M. le Maire et M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération participe à ces travaux, liens tangibles entre les échelons locaux et nationaux. Face à l'ampleur de ces enjeux tout à la fois sociaux, mais également technologiques, économiques, l'heure n'est pas au cloisonnement.

-Les élus du Conseil Municipal soulignent qu'en prise avec les particularités du terrain, connaissant les faiblesses et les atouts de leur territoire, les collectivités doivent être parties prenantes dans de telles discussions dans les nouveaux schémas qu'il conviendra de finaliser.

-Ils souhaitent par conséquent, que cette motion, cette proposition de travail collaboratif sur une thématique, hélas pour l'heure, récurrente soit adressée à M. le Ministre de l'industrie et de l'Energie,

à la direction de F2J-Japy, à l'Inter-syndicale, aux Parlementaires, à M. le Préfet, à M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

Monsieur le Maire précise avoir rencontré sur site les responsables et représentants syndicaux de l'entreprise. Il est proposé par la Motion qui est déposée sur table que la Ville apporte tout son soutien à la société F2j.

Après prise en compte des modifications proposées par le groupe d'opposition, la Motion est adoptée à l'unanimité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **APPROUVE** cette motion et **AUTORISE** M. Le Maire à l'adresser à M. le Ministre de l'Industrie et de l'Energie, à la Direction de F2J-Japy, à l'Inter-syndicale, aux Parlementaires, à M. le Préfet, à M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

## **2- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE MAYOTTE**

Monsieur le Maire rappelle que le 14 décembre dernier, un violent cyclone a touché Mayotte entraînant un véritable drame humanitaire.

Une immense solidarité internationale s'est mise en place pour aider et soutenir ces populations meurtries et leur apporter une aide matérielle et un soutien affectif.

Face à cette injustice et à la souffrance du peuple, la Ville de Valentigney s'est immédiatement mobilisée pour organiser une collecte. Les dons financiers collectés seront remis à la Fondation de France.

La Ville de Valentigney souhaite pour sa part soutenir ce mouvement de solidarité par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Fondation de France.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au profit de la Fondation de France et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à son versement.

## **3- MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES**

Monsieur le Maire informe que la Ville de Valentigney n'est plus bénéficiaire du CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une association est en cours de constitution et permettra aux agents adhérents de bénéficier de prestations d'actions sociales au plus proche des souhaits des agents.

Dans le même temps, la Ville souhaite mettre en œuvre le dispositif d'attribution des chèques vacances au profit du personnel de la commune tous statuts confondus.

Après une analyse approfondie de la réglementation en vigueur (les conditions d'attribution des chèques vacances ont été révisées en 2009 par décret n°2009-1259 du 19 octobre 2009 pris pour

l'application de l'article L.411-11 du code du tourisme) et des contraintes budgétaires, il est proposé au conseil municipal d'adopter la mise en place des chèques vacances dans les conditions suivantes :

- **Montant unique des chèques vacances** : 500 €
- **Bénéficiaires** :

Les personnels permanents titulaires, contractuels de droit public en activité et ayant plus de 6 mois d'ancienneté appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à l'exclusion des agents mis à disposition (DEFI, CDG,...).

- **Participation de la ville** :

Il est fait obligation de prendre en compte la rémunération brute moyenne du bénéficiaire au cours des trois mois précédant l'engagement d'épargne en référence **au PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale) de l'année en cours**, soit à titre indicatif 3 925 € pour 2025.

La valeur moyenne du traitement brut mensuel détermine la participation de l'employeur fixée au **minimum à 50%** et **au maximum à 80%**.

L'attribution des chèques vacances s'organiserait comme suit :

<b>Plan d'épargne de 500 €</b>	<b>Part de la ville</b>	<b>Part de l'agent/salarié</b>
Agent non imposable	400 € (80%)	100 € soit 4 prélèvements de 25 € par mois
Agent ayant une rémunération inférieure au PMSS	350 € (70%)	150 € soit 4 prélèvements de 37,50 € par mois
Agent ayant une rémunération supérieure au PMSS	250 € (50%)	250 € soit 4 prélèvements de 62,50 € par mois

- **Modalités pratiques** :

Les demandes de chèques vacances auront lieu chaque année au cours du mois de janvier.

La durée de l'épargne sera de 4 mois (février à mai inclus) permettant de faire bénéficier des chèques vacances au mois de juin de chaque année.

Madame Saumier estime que la mesure arrive à point nommé dans la mesure où aucune revalorisation salariale n'est prévue pour 2025. Si l'aide apportée par la Ville est loin d'être négligeable, cette dernière aurait néanmoins souhaité qu'il soit recherché un peu plus d'équité dans les montants accordés quand bien même une équité a déjà été trouvée dans les montants de prise en charge par la Ville.

Monsieur le Maire fait remarquer que nous partons d'une situation zéro et que des collectivités de tailles bien plus importantes n'ont pas été aussi généreuses.

Madame Saumier précise que la question n'est pas d'augmenter l'enveloppe mais de donner un montant de chèques vacances plus importants aux petits revenus et moins important aux revenus les plus élevés. Aussi, il est demandé à ce qu'un bilan soit réalisé sur le sujet en septembre.

En réponse Monsieur le Maire indique qu'il ne voit aucune objection à ce qu'un bilan soit présenté et précise à toutes fins utiles qu'à ce jour 97 demandes de chèques vacances ont été déposées.

Monsieur Lopes fait remarquer que des employeurs qui ont beaucoup plus de moyens à l'échelle de PMA n'ont pas une politique sociale aussi avantageuse.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Mr le Maire à mettre en place le dispositif d'attribution des chèques vacances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **4- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire précise que la Ville de Valentigney a engagé une réflexion visant à établir un nouveau modèle de prestations sociales. A cet effet, un groupe de travail s'est réuni de façon à poser les bases du futur régime de prestations sociales adapté aux besoins des agents municipaux

A l'issue de ces travaux, il a été décidé de confier la gestion de ces prestations au **Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS)**, une association régie par la loi de 1901.

Aussi, et de façon à soutenir le démarrage des activités de cette nouvelle structure, il convient d'attribuer à ladite association, au titre de l'exercice 2025, une subvention d'un montant de **70 000 €** ; Le versement de cette somme sera conditionné à la réception des statuts enregistrés.

*Dans un contexte budgétaire compliqué, où à priori aucune augmentation d'impôts ne sera votée par la Ville, Madame Saumier s'interroge sur la capacité de la Ville à supporter cette charge budgétaire.*

Monsieur le Maire précise que cette question trouvera sa réponse dans le DOB qui sera présenté prochainement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention de 70 000 € au profit du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS).

#### **5- PRESTATIONS SOCIALES / MODIFICATIONS DES DELIBERATIONS EXISTANTES**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 11 juin 1977, la Ville de Valentigney fait bénéficier aux agents d'un certain nombre de prestations sociales. Malgré l'adhésion au CNAS en 2016, ces prestations ont toujours été en vigueur.

Considérant la création de l'association « COS de la Ville de Valentigney », il est proposé de mettre à jour la liste des prestations d'actions sociales que la Ville souhaite continuer à verser aux agents.

A ce titre, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- Suppression de la participation aux frais de séjour en colonie de vacances des enfants du personnel prévue par la délibération du 11 juin 1977
  
- Modification des prestations prévues dans la délibération n° 2005-12 du 24 février 2005 :
  - o Suppression des cadeaux concernant :
    - Les départs en retraite des agents communaux à l'exception des agents retraités avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
    - Sportifs méritants
    - Concours des maisons et balcons fleuris
    - Concours des maisons et balcons illuminés
    - Lauréat des concours photos
    - Récipiendaires de la médaille du travail
  
- Modification de la délibération du 16 mars 2006 (n°2006-25) en conservant uniquement le versement de l'allocation aux parents d'enfants en situation de handicap (AEH). Cette aide est attribuée sans conditions de ressources pour les enfants dont le taux d'incapacité est de 50% au moins et bénéficiant également de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) versé par la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant est de 183 € et sera revalorisé annuellement suivant le barème en vigueur.

A la question posée par Madame Saumier en Commission des finances, Monsieur le Maire informe que le montant de l'enveloppe consacrée aux retraités sur l'année 2024 s'est élevé à 1 220 € pour 4 agents.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'actualisation des prestations sociales telles que mentionnées

## **6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, il convient de procéder aux modifications suivantes :

**Direction des Services Techniques - Centre Technique Municipal**

➤ **Atelier Voirie – Espaces Verts**

Afin d'assurer la continuité du service, il y a lieu de procéder à un recrutement afin de remplacer un agent de l'atelier Espaces Verts qui a fait valoir ses droits à retraite.

**OUVERTURE au 01/03/2025 : un adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle que mentionnée.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H00**

**ONT SIGNE :**

**Le Secrétaire de séance**



**Roland GAMBERI**

**Le Maire**



**Philippe GAUTIER**

